

Communiqués et motions
5^e Coordination Nationale des Universités
6 mars 2009
Université Paris 12

Vendredi 6 mars 2009, 19 h 45, la Coordination Nationale des Universités dénonce une nouvelle provocation du Ministère.

Communiqué du soir

Comme vendredi dernier à la même heure, Valérie Pécresse fait croire à une avancée significative des pseudo-négociations engagées avec trois syndicats minoritaires. La Coordination Nationale des Universités, réunie aujourd'hui à Créteil en présence de 500 délégués mandatés par toutes les universités et organismes de recherche de France, dénonce catégoriquement cette supercherie. La réécriture du décret, annoncée ce soir sur le site du Ministère, est inacceptable dans la mesure où elle maintient les orientations du premier texte contesté. Elle ne satisfait aucune de nos revendications. La Coordination Nationale des Universités appelle à une amplification du mouvement en lien avec les étudiants et l'ensemble de la communauté d'éducation et de recherche, de la maternelle à l'université. Aujourd'hui, l'Université n'était pas au Ministère. Elle était à Créteil.

Notre réponse : tous dans la rue le 11 mars !

Communiqué du matin

Au lendemain d'une nouvelle journée de mobilisation exceptionnelle qui a rassemblé partout en France 50 000 personnes dans les rues, la Coordination Nationale des Universités réunie ce jour à l'Université Paris 12 dénonce les manœuvres dilatoires du gouvernement et ses stratégies de division qui consistent à négocier de façon sélective en ignorant les principaux acteurs et les principaux motifs de la mobilisation en cours.

Prenant acte de profondes divergences entre les positions défendues par la Conférence des Présidents d'Université et celles de la communauté universitaire, la Coordination Nationale des Universités affirme le caractère non représentatif et non légitime de la CPU qui n'a pas vocation à négocier avec le gouvernement.

La Coordination Nationale des Universités constate que les réponses apportées par le gouvernement sont scandaleusement insuffisantes :

- rien n'a été obtenu sur la « masterisation » et la réforme des concours de recrutement des enseignants,
- aucun plan pluriannuel de création d'emplois statutaires ni de titularisation des personnels précaires n'a été envisagé pour les différentes catégories de personnels (BIATOSS, ITA, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs),
- aucune prise en compte des revendications des étudiants n'a été constatée ,
- il n'a pas été question du contrat doctoral qui consacre la précarisation des jeunes chercheurs,
- sur la question du décret modifiant le statut des enseignants-chercheurs, des effets d'annonce sans consistance réelle ont été présentés comme des avancées
- le démantèlement des organismes publics de recherche s'accélère.

En conséquence, la Coordination Nationale des Universités maintient le mot d'ordre de grève reconductible, totale et illimitée lancé le 22 janvier : « L'Université et la Recherche s'arrêtent ». Elle exige plus que jamais l'abrogation de la loi LRU et du « Pacte pour la Recherche ». Elle réitère son appel à l'extension du mouvement de « la maternelle à l'Université ». Elle appelle aux manifestations unitaires du mercredi 11 mars et au succès de la Coordination Nationale des Laboratoires le 12 mars.

Motion n° 1 : Non à la casse du service public d'enseignement de la maternelle à l'université

La Coordination Nationale des Universités constate que les revendications fondamentales concernant la formation et le recrutement des enseignants des premier et second degrés restent systématiquement ignorées par le gouvernement. Or, ce projet de réforme dite de la « masterisation » porte atteinte aux fondements de la démocratie et aux principes de l'école laïque de la République accessible à tous.

La Coordination Nationale des Universités dénonce le processus de révision générale des politiques publiques qui porte atteinte à tout le service public d'éducation de la maternelle à l'université.

Elle refuse la transformation du corps enseignant en un vivier de contractuels précaires, l'institutionnalisation de la vacance, l'affaiblissement du contenu disciplinaire et professionnel dans la formation des enseignants, la suppression de l'année de stage rémunérée qui garantit aux fonctionnaires stagiaires une formation au sein des IUFM, en alternance avec au maximum un tiers temps devant les élèves. Elle condamne aussi les discriminations sociales et territoriales qui en résultent.

Par conséquent, elle appelle plus que jamais à la convergence des luttes de la maternelle à l'Université pour la défense du service public d'enseignement.

Elle exige le retrait pur et simple et sans condition de ce projet de réforme néfaste comme l'un des préalables indispensables à l'ouverture de toute négociation. Une telle négociation ne pourra être envisagée que sur la base du maintien d'une stricte corrélation entre réussite au concours et formation aux métiers d'enseignant, seul moyen de garantir que la « masterisation » ne soit pas l'occasion de liquider la fonction publique d'enseignement. La CNU, tout en soutenant l'exigence de la reconnaissance du niveau de qualification des enseignants des premier et second degrés à Bac + 5, s'élève contre le projet de « masterisation » tel qu'il est envisagé actuellement par le gouvernement. Elle dénonce toute mise en place d'un dispositif transitoire pour les concours et exige le maintien de la forme actuelle des concours et de leur cadre national.

La Coordination Nationale des Universités exige que le principe du monopole de l'Université dans la collation des grades et des diplômes universitaires soit rétabli.

Elle demande solennellement aux CA des universités qui ont voté la *non-remontée* des maquettes de ne pas se dédire et donc de ne faire remonter aucune maquette.

Motion n° 2 : Effets néfastes de la LRU et du « Pacte pour la Recherche » révélés par leurs décrets d'application

La Coordination Nationale des Universités s'indigne de ne pas voir ses revendications prises en compte par le gouvernement, alors qu'au même moment des primes indécentes sont proposées aux Présidents d'Université dans l'espoir d'obtenir leur collaboration.

Prenant connaissance de l'annonce d'une réécriture intégrale du projet de décret sur le statut des enseignants-chercheurs, la Coordination considère que les principes directeurs affichés par le ministre et les dispositions annoncées maintiennent l'esprit du premier texte contesté. Elle exige le retrait de ce projet, l'abrogation de la loi LRU et du pacte pour la recherche.

Elle exige :

- la révision complète du mode d'allocation des moyens (modèle dit SYMPA), et un financement à la hauteur des besoins du service public d'enseignement supérieur et de recherche ;
- le retrait du projet de restructuration de l'administration centrale du MEN-MESR, ainsi que celui du projet de pôle de contractualisation ;
- un plan pluriannuel de création d'emplois statutaires de la fonction publique d'État pour toutes les catégories de personnels, comprenant la titularisation des actuels personnels précaires et contractuels, et excluant la mise à disposition massive des professeurs agrégés du second degré ;
- l'alignement du taux d'encadrement des premiers cycles universitaires sur celui des autres composantes de l'enseignement supérieur (CPGE, etc.) ;

- la restitution de tous les emplois supprimés au budget 2009 et l'annulation de toutes les suppressions prévues aux budgets 2010/2011 ;
- la dissolution de l'AERES et de l'ANR ; une réflexion collective sur le rôle et la composition du CNU ;
- la revalorisation des carrières et l'intégration des primes dans les salaires pour tous les personnels ;
- le maintien et la restitution de tous les postes des personnels BIATOSS et ITA (en postes et non en budget, notamment lors des départs à la retraite), la reconnaissance pour ces personnels de leurs qualifications et l'abandon de l'évaluation individuelle basée sur la performance et le résultat, ainsi que le passage de 10 à 12 mois des CDD de niveau B et C, comme mesure transitoire à la titularisation ;
- la fin du processus d'externalisation des tâches administratives et techniques qui menace les personnels BIATOSS et ITA ;
- la revalorisation du point d'indice et l'intégration de l' « accord Bino » stipulant que les personnels titulaires et contractuels gagnant moins de 1400 euros brut toucheront jusqu'à 200 euros de plus par mois ;
- le réinvestissement de l'État dans les aides sociales accordées aux étudiants avec indexation sur l'inflation (abandon du rapport Lambert qui vise à la privatisation des CROUS) ;
- le retrait du plan Campus ;
- le maintien de la définition nationale des diplômes des IUT ;
- le retrait des réformes qui visent à la suppression de la filière « bibliothèques ».

La Coordination Nationale des Universités refuse :

- la casse des emplois publics programmée par la RGPP ;
- les atteintes faites aux différents organismes de recherche et en particulier le démantèlement du CNRS en instituts et sa transformation en agence de moyens. La Coordination s'associe à la motion votée le 12 février par l'AG des personnels du CNRS ;
- la suppression de plusieurs centaines de postes au CNRS et la création de chaires mixtes universités/organismes ;
- la « désassociation » massive des unités mixtes de recherche (UMR) CNRS / universités le processus de « délabélisation » des équipes de recherche piloté par le ministère ;
- la tendance actuelle à imposer de manière contraignante un cadre collectif à la recherche qui doit aussi pouvoir rester une démarche individuelle, incluant la liberté de choisir son laboratoire de rattachement ;
- la concentration des pouvoirs dans les mains des présidents d'universités au détriment des instances collégiales ;
- l'évaluation-sanction ;
- la modulation des services, conduisant à un accroissement des charges de services des enseignants-chercheurs. Le service statutaire doit être défini exclusivement par référence à un volume maximal de 128 heures de cours (192 heures équivalent TD).

Motion 3

Contre la marchandisation des savoirs à l'échelle de l'Europe, et pour une autre politique européenne de l'enseignement et de la recherche

La coordination nationale des universités considère que la politique européenne actuelle conduit à la privatisation et à la marchandisation des savoirs, sous prétexte de promouvoir une « économie de la connaissance ». L'esprit des processus de Bologne et de Lisbonne compte pour beaucoup dans le démantèlement du service public d'enseignement et de recherche à l'échelle de l'Europe. Partout, en France, en Grèce, en Italie, en Espagne et ailleurs, c'est une même logique – utilitariste et marchande – qui est mise en œuvre selon des dispositifs d'évaluation et de classement fondés sur des critères de rentabilité conformes au modèle de l'entreprise privée.

Nous condamnons la stratégie de Lisbonne, aggravée au niveau français par la loi LRU, appelons à une autre politique européenne de l'enseignement supérieur et de la recherche.

La Coordination appelle à participer à la mobilisation européenne contre cette politique, du 18 au 20 mars 2009, à l'occasion du sommet européen portant sur la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne.

Motion n° 4 sur le Contrat Doctoral Unique

La coordination nationale universitaire demande le retrait du projet de décret relatif au contrat doctoral unique qui :

- aggrave la précarisation de la condition doctorante (période d'essai, possibilité de licenciement du doctorant chaque année...);
- multiplie les tâches imposées au doctorant, ce qui nuit au travail de recherche doctorale ;
- renforce la subordination du doctorant à l'égard des directeurs de thèse et d'école doctorale.

Nous exigeons que le statut doctorant garantisse prioritairement la formation à la recherche et à l'enseignement, l'identité étudiante et la reconnaissance du travail de recherche.

Calendrier

- **10 mars** : journée d'actions diverses ; blocage des rectorats et des inspections académiques, distribution de tracts dans des lieux publics, actions « coup de poing »...
- **11 mars** : journée nationale de manifestations « de la maternelle à l'université »
- **12 mars** : appel à soutenir et à participer à la coordination nationale des laboratoires
- **14 mars** : appel à soutenir la réunion des directeurs d'unité
- **14 mars** : Coordination parents-enseignants à Montpellier
- **16 mars** : prochaine Coordination nationale des Universités à l'Université de Bourgogne (pôle de Dijon)
- **17 mars** : actions locales diverses (actions « coup de poing »)
- **19 mars** : appel à la journée de mobilisation nationale intersyndicale et interprofessionnelle
- **18-19-20** : envoi d'une délégation de la Coordination au *contre-sommet* européen de Louvain
- **24 mars** : appel à une journée nationale de manifestations
- actions convergentes avec d'autres secteurs, en particulier le secteur de la santé.

Actions

- la Coordination Nationale des Universités appelle l'ensemble des universités à des actions de blocage, de filtrage ou d'occupation des campus ;
- l'organisation du « printemps des chaises » (empêcher la tenue des cours par la saisie des chaises) ;
- la nouvelle composition des délégations pour la Coordination Nationale des Universités est fixée à 5 délégués à composer librement par les AG locales ;
- la CNU appelle aussi au refus de participer aux jurys de bac ;
- rappel d'un moratoire des expertises ANR et AERES ;
- transmettre des cahiers de doléances aux élus locaux.